

**RAPPORT ANNUEL 2013 DE LA COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE
CONTRÔLE
DU GYMNASSE INTERCANTONAL DE LA BROYE (CIP-GYB)**

1. PREAMBULE

La Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (CIP-GYB), composée de Mesdames et Messieurs les Député-e-s :

Romain Castella, Elian Collaud, Louis Duc, Patrice Longchamp, Rose-Marie Rodriguez, Andréa Wassmer et Michel Zadory, pour la délégation fribourgeoise ;

Jean-Marc Chollet, Christelle Luisier, Serge Melly, Roxanne Meyer Keller, Jacques Perrin, Aliette Rey-Marion (présidente de la délégation), et Claude Schwab, pour la délégation vaudoise ;

et sous la présidence du député Elian Collaud,

transmet aux Parlements des cantons de Vaud et Fribourg, conformément à l'art. 15 al. 5 de la Convention sur la participation des Parlements aux conventions intercantionales (CoParl), son rapport d'activité 2013.

Conformément à son mandat légal, défini à l'art. 73 de la Convention intercantonale sur la création et l'exploitation du Gymnase intercantonal de la Broye (CIGB), la Commission interparlementaire a exercé un contrôle coordonné sur cet établissement. A cet effet, elle a tenu deux séances durant l'année 2013. La présidente du Conseil du GYB en fonction jusqu'au 31 octobre 2013, la conseillère d'Etat Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg, a participé à la séance de printemps. Elle s'est fait représenter à la séance d'automne par la vice-présidente du Conseil du GYB, la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, Cheffe du département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Le directeur du GYB, M. Thierry Maire, a participé aux deux séances. Chacune et chacun a répondu aux questions et demandes d'informations complémentaires. La Commission les en remercie.

Ont également assisté à ces séances MM. Séverin Bez, directeur général de l'enseignement postobligatoire du canton de Vaud, et François Piccand, chef du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré du canton de Fribourg, ainsi que la secrétaire de la délégation fribourgeoise qui a assumé le secrétariat de la Commission plénière pour les années 2012 et 2013.

2. COMPTES 2012

La Commission interparlementaire de contrôle du GYB a examiné les comptes 2012 lors de sa séance du 17 avril 2013. L'exercice s'est clos sur un excédent de charges d'exploitation inférieur de 2 % (352 645 frs) à ce que prévoyait le budget. Il s'agit du plus faible écart entre budget et comptes enregistré par le GYB. Les ajustements apportés améliorent ainsi continuellement les estimations.

Le Conseil du GYB a félicité le directeur de l'établissement pour sa gestion financière très rigoureuse. En marge de ces résultats, les éléments suivants méritent d'être relevés :

- la moitié du montant non dépensé résulte en réalité d'une augmentation de recettes provenant de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), dont la subvention par élève s'est avérée supérieure de 1000 frs à ce qui était prévu ;
- une mention particulière doit être décernée pour la réduction de la facture d'électricité. En effet, cette position enregistre un excellent résultat puisqu'il boucle sur un montant correspondant à 88 % du budget et surtout à 78 % du résultat 2011 et 89 % du résultat 2010. Pour reprendre les mots du directeur du GYB, « divers réglages – parmi lesquels un étalement des démarrages - ont permis de baisser sensiblement la consommation sans que les utilisateurs n'aient ressenti une baisse de la qualité de leur environnement. Le résultat représente donc une grande satisfaction pour toute l'équipe qui s'est investie dans ce domaine. » ;
- le principal poste du budget du GYB est consacré aux charges salariales. Celles-ci ne sont pas forcément toujours bien maîtrisables dans la mesure où la politique salariale dépend de deux cantons.

La Commission interparlementaire de contrôle du GYB a approuvé les comptes 2012 à l'unanimité.

3. BUDGET 2014

La Commission a pris acte du budget 2014 - en l'approuvant par un vote - lors de la séance du 2 octobre 2013. Selon la CIGB, le budget du GYB est en effet adopté par le Conseil du GYB, organe suprême qui exerce également la haute surveillance sur l'établissement scolaire.

Les charges brutes s'élèvent à 16,281 millions. L'excédent de charges progresse de 3,23 % pour atteindre 15,352 millions. Celui-ci est réparti entre les cantons de Fribourg et Vaud, proportionnellement à leur nombre d'élèves respectifs.

L'augmentation des charges provient prioritairement :

- des augmentations statutaires des salaires (paliers ou progression automatique des salaires) ;
à noter que les charges de personnel budgétées ne tiennent pas compte des mesures d'économie adoptées par le canton de Fribourg le 9 octobre 2013, mesures qui touchent notamment les salaires de la fonction publique. Or, l'échelle de traitement des fonctions du Gymnase se fonde sur la moyenne des échelles correspondantes des deux cantons, les salaires du personnel du GYB devront être adaptés, ce qui allègera quelque peu le budget ;
- du financement de la pré-étude en vue de l'agrandissement du Gymnase.

4. EFFECTIF EN LÉGÈRE BAISSÉ

Au 2 octobre 2013, le GYB enregistrait 1016 élèves inscrits, soit 37 de moins que l'année précédente. La répartition entre l'Ecole de maturité et les Ecoles de culture générale (ECG) et de commerce (EC) ne varie guère : 63,6 % pour la première et 36,4 % pour les deux autres. Toutes filières confondues, la proportion d'élèves fribourgeois augmente de 2,4 % pour atteindre 56,5 %, celle des élèves vaudois reculant ainsi à 43,5 %. Ces proportions déterminent la participation financière de chaque canton à l'absorption de l'excédent de charges.

Les options bilingues remportent de plus en plus de succès auprès de l'Ecole de maturité : 26 % des élèves ont choisi l'option « bilingue » ou « bilingue plus » à la rentrée 2013. Les Fribourgeois sont un peu plus enclins que les Vaudois à faire ce choix.

L'effectif des collaborateurs du GYB demeure, lui, strictement le même : 89,45 EPT.

Au chapitre des statistiques toujours, à relever que le GYB est la seule institution de ce type à livrer des informations chiffrées sur les absences des enseignants, leurs causes, le nombre de périodes remplacées et non remplacées.

5. EXTENSION DU SITE : GROS INVESTISSEMENT EN VUE

Le dossier de l'agrandissement du site progresse. Un montant de 200 000 frs est inscrit au budget 2014 pour une pré-étude ayant pour objectifs la programmation des différentes étapes du dossier et l'établissement des options possibles, cela afin de permettre le lancement de l'étude proprement dite.

Selon les déclarations de la vice-présidente du Conseil du GYB, la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, l'ordre de grandeur de l'investissement envisagé pour cette extension est de 80 millions de francs. Le rythme de cet investissement sera dicté par les disponibilités financières des deux cantons. Il fera l'objet d'une décision spécifique commune.

Les négociations avec la commune de Payerne, propriétaire du terrain convoité en bordure du site actuel, avancent. L'aboutissement de ces négociations est lié à une solution satisfaisante pour la commune au problème lancinant du parking à l'usage des élèves (cf. rapport 2012). Selon la syndique de Payerne, Mme Luisier, cette solution ne peut passer que par la pérennisation (légalisation et aménagement) des surfaces proches de la piscine sur lesquelles la commune tolère actuellement le parcage des voitures des élèves.

Les partenaires à cette négociation ont bon espoir que l'acte de vente soit signé d'ici la fin de l'année.

A noter que le compte de construction des bâtiments existants, qui ont accueilli les premiers élèves en août 2005, n'est pas encore clos.

6. MATURITÉS ET MATURITÉS SPÉCIALISÉES – RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES

Pour rappel, le GYB offre les filières de formation suivantes : certificat de maturité gymnasiale (Fribourg en 4 ans, Vaud en principe en 3 ans / possible en 4 ans), certificat de culture générale (3 ans), maturités spécialisées dans les domaines santé, social et pédagogie (3 ans + 1 an) et maturité professionnelle commerciale (4 ans).

Toutes les formations dispensées au GYB sont désormais reconnues par les instances fédérales d'accréditation. Pour chacune des formations, cette reconnaissance a nécessité un gros travail de préparation.

7. CONCLUSION

Vu ce qui précède, la qualité des réponses fournies aux compléments d'informations sollicités et la bonne marche de l'établissement en général, la Commission interparlementaire de contrôle du GYB recommande aux Grands Conseils des cantons de Fribourg et Vaud de prendre acte de ce rapport d'activité.

Au nom de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye,

St-Aubin, le 18 novembre 2013

Le rapporteur:
(signé) *Eliau Collaud*